

The Network

The Network of African National Human Rights Institutions



July-September, 2022 Edition



Édition française incluse !!!

Contents

English edition

- 3 Message from the Executive Director
- 5 NANHRI launches two projects on adolescent access to sexual reproductive health rights
- 6 CNDH-Morocco signs MoU with National Security on human rights training
- 7 Malawi Human Rights Commission disseminates report on mental health and human rights
- 8 CNDH-Morocco presents preliminary findings on death of migrants at Nador-Merilla
- 9 CHRAJ-Ghana leads training police, CSOs and media on accountability
- 10 CNDH-Morocco, UNHCR and IOM hold symposium on protection of foreigners
- 10 NANHRI WG Chair participates in Committee on the Protection of the Rights of Migrant Workers and their Family

Édition française

- 13 Message du Directeur Executif
- 15 RINADH lance deux projets sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive
- 17 Journée internationale de la Paix : les jeunes de Golfe et d'Agoè-Nyivé sensibilisés par la CNDH sur leur contribution à la consolidation de la paix
- 18 Lutte contre les violences et les discriminations à l'égard des femmes : la CNDH-TOGO échange avec les femmes de l'union musulmane du Togo
- 19 La CNDH organise la 1ere réunion de préparation de son Rapport alternatif au titre du 4ème cycle de l'EPU
- 20 Algérie : lutte contre la drogue : le CNDH appelle à conjuguer les efforts
- 21 Bénin: CBDH forme des agents de sécurité sur les droits de l'homme et l'application de la loi
- 22 Soutien aux victimes de la torture : la CNDH échange avec les parlementaires et points focaux des ministères et institutions
- 23 Voyage d'étude: la CNDH du Niger en visite d'imprégnation du modèle MNP Togoais

Editorial Director

Gilbert Sebihogo

**Content Editor, Graphics
and Layout**

Robert Breen Laban

Translation

Doreen Nguti

Published by:

**Network of African National
Human Rights
Institutions**

2nd Floor CVS Plaza,

Lenana Road,

P.O. Box 74359 – 00200

Nairobi, Kenya

Tel: +254 0203969000.
+254718201821

E-mail: info@nanhri.org
laban@nanhri.org

Twitter: @NANHRI40

Facebook: Network of African
National Human
Rights Institutions

Comments and contributions can
be sent to the Editor on the above
address.

Contributions may be edited for
clarity, space or legal consideration.

DISCLAIMER:

**The views expressed in this
publication do not necessarily
reflect the position of the
Network of African National
Human Rights Institutions.**

Message from the Executive Director



In July 2022, the Commission for Human Rights and Administrative Justice- Ghana- established a 13-member steering committee to lead the process of development of a national action plan (NAP) on implementation of the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights.

This was preceded by the adoption of a roadmap for development of NAPs for implementation of the NAPs by the stakeholders of Liberia and Senegal led by the respective national human rights institutions in a meeting in Dakar, Senegal

in June 2022. Besides, NANHRI will convene the NHRIs and other national stakeholders of the South African subregion for a dialogue in Maputo, Mozambique, on December 6-9, 2022.

With these steps, Ghana, Liberia, Senegal and possibly more other countries from the Southern Africa dialogue, will join Kenya and Uganda - the only countries in Africa - which have developed, adopted and are implementing national action plans on UNGPs.

This is important now that at least 44 out of the

55 African Union Member States have signed and ratified the African Continental Free Trade Area Agreement (AfCFTA).

Accelerated ratification signals close to achievement of the one market in Africa under this trade pact. While it has been hailed as the game changer in increasing trade in the single market in Africa, there are still concerns on the deliberate exclusion of human rights. As national negotiations between and among States commence for trade under the pact, the negative impact may outweigh the benefits given that over one year since the first trade was carried out under AfCFTA, only one NHRI reported having been involved in its implementation. This is a concern to human rights actors because structural measures for addressing violations are lacking. Human rights violations in relation to AfCFTA will be addressed through broader instruments. This may not be sufficient, more so in consideration of upcoming, small and medium entrepreneurs, people living with disabilities, the youth, women, among others who cannot access regional and international mechanisms.

With delays on adoption of the African Union Draft Policy Framework on Business and Human Rights, the UNGPs become a paramount tool for human rights actors -including NHRIs - in holding States to account in preservation of human rights under the AfCFTA.

This is why more NHRIs need to also lead or expedite the process of developing NAPs on implementing the UNGPs through collaboration with State and non-State national stakeholders. Leading this process means that the NHRIs are not waiting for implementation or receive complaints, but preparing to support through a human rights-based approach. It is also a reminder that NHRIs need to relook into their current complaints handling manuals to ensure they are realigned to effectively respond to the human rights issues that may arise from the AfCFTA.

In addition, there is need to also lobby the State through Parliament and other fora to work at the regional level towards the adoption of the AU Draft Policy Framework on BHR. This will complement the UNGPs in protection, remedy and redress for human rights violations in relation to the AfCFTA.

Gilbert Sebihogo,
Executive Director

NANHRI launches two projects on adolescent access to sexual reproductive health rights

By Laban Robert

The Network of African National Human Rights Institutions has commenced implementing two projects aimed at improving enjoyment to sexual and reproductive health rights for adolescents in nine countries.

In the first initiative, NANHRI has partnered with HIVOS International to implement a sexual reproductive health and rights project targeting young adolescents in Kenya, Uganda, Nigeria and Niger. The project is being implemented in collaboration with the NHRIs and Communities of Action (COAs) and rightsholders from the four countries.

The objectives of the project are to enhance collaboration between NHRIs, COAs and duty-bearers in advancement of adolescent sexual reproductive health rights, provide a platform for exchange of knowledge, experiences and good practices, as well as identify the specific roles for each of the actors in realisation of this course for the next five years.

Similarly, NANHRI is working with a consortium of partners in implementation of Solutions for Supporting Health and Rights Protection (SHARP) project targeting the Great Lakes Region. The countries under focus include Kenya, Burundi, Rwanda, the Democratic Republic of the Congo, Tanzania and Zambia.

The specific objective of the SHARP project is to ensure adolescents (especially girls) have increased access to adolescent sexual and reproductive health and rights (ASRH) services and commodities through improved availability, accessibility, acceptability and quality. The project also aims

at decreasing socio-cultural-religious barriers that inhibit access and enjoyment of these rights for adolescents.

Increased access to youth-friendly ASRH services like quality contraceptives for boys and girls will be through closely working with State and non-State actors in addressing the systemic issues through advocacy for policy review and structural solutions to environmental issues including stigma, capacity gaps among health service providers, poor attitude, religious and cultural issues, among others.

NANHRI, through the NHRIs will engage national stakeholders including civil society organisations and governmental agencies.

Realisation of ASRH will not only contribute to actualisation of the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa (Maputo Protocol), but also to Agenda 2030 of the United Nations, and the two agendas of the African Union - Agenda 2040 and Agenda 2063.

Partners in this project include Eastern Africa National Networks of AIDS and Health Service Organisations (EANNASOs), Health Action International, Faith to Action, among others.

The two projects are implemented against the backdrop of the negative impact of COVID-19 on school going children, especially young girls who became pregnant after classes were suspended to avert infections. In the African setting, adolescents are also predisposed to the risk of unsafe abortions, rising maternal mortality rates, contraction of sexually transmitted infections like HIV/AIDS, child marriages, among others. There- is, therefore, a need for a supportive environment from the caregivers and mandate holders, like the government.

CNDH-Morocco signs MoU with National Security on human rights training



Security officers in a meeting with the leadership of the CNDH-Morocco.

By CNDH-Morocco

The President of the National Human Rights Council of Morocco (CNDH) Amina Bouayach and the Director General of National Security and Surveillance of National Territory (DGSN) Mr. Abdellatif Hammouchi signed a memorandum of understanding (MoU) on partnership and cooperation in training and promotion and respect for human rights by the police on 14 September 14, 2022 in Rabat.

The MoU, which lays the groundwork for sustainable institutional cooperation, aims to develop a joint action plan between the CNDH and the DGSN to promote a human rights culture in the police in execution of their security mandate through training programs.

In implementation of the principles of the MoU, the CNDH and the DGSN organized an international seminar on

the standards and practices of preventing torture and other forms of cruel, inhuman and degrading treatment during arrest prosecution and custody on September 20, 2022, at the Royal Police Institute in Kénitra. The seminar brought together representatives from national and international human rights mechanisms including the UN. The seminar was also graced by the Commissioner Rémy Ngoy Lumbu, who is also the Chairperson of the African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR).

Similarly, the CNDH and the DGSN organized a training on September 26-30, 2022 at Driss-Benzekri Institute for Training on Human Rights to consolidate and enhance the capacities of the DGSN staff in charge of monitoring places of deprivation of liberty. Supervised by experts and staff of the CNDH and the DGSN, the session covered several topics mainly "Human rights: principles and practices", "Rights of persons in custody" and "Monitoring, prevention and redress bodies".



Malawi Human Rights Commission disseminates report on mental health and human rights

By MHRC

On the September 16, 2022, the Malawi Human Rights Commission (MHRC) disseminated a Human Rights Based Mental Health Monitoring Report in the capital city of Lilongwe. Stakeholders from government ministries and departments, media, local CSOs and international NGOs, and development partners, including the United Nations agencies attended the meeting. The Chairperson of the Commission Scader Louis, shared that the report was a product of a human rights investigation and monitoring mission that MHRC conducted in the second quarter of 2022 triggered by increased human rights violations related to mental health.

The Commission conducted this investigation to ascertain the magnitude of mental health issues affecting the enjoyment of human rights in Malawi. The Commission anticipates that the findings of the report will facilitate a national conversation on mental health effects and actions on human rights.

In his remarks, the Director of Non-Communicable Diseases and Mental Health, in the Ministry of Health Dr.

Jonathan Chiwanda commended MHRC for disseminating the report which he said unveils critical issues in the mental health in Malawi. Dr. Chiwanda assured stakeholders that the government will seriously study the report and collaborate with other actors to implement the recommendations.

The Commission received technical and financial support for this investigation, monitoring and dissemination from the European Union through the Chilungamo Justice and Accountability Program.



Above: A display of the report on mental health and human rights in Malawi. Below: A group photo of the participants during the awareness raising workshop on the state of mental health and human rights in Malawi. Photo: MHRC.



CNDH-Morocco presents preliminary findings on death of migrants at Nador-Merilla



By CNDH-Morocco

The CNDH-Morocco disseminated its findings on the deaths and injuries of migrants and security personnel on June 24, 2022 at Nador-Melilla crossing at a press conference on July 13, 2022 in Rabat.

In her introductory remarks the CNDH President Ms. Amina Bouayach deeply regretted the loss of lives and the injuries due to the attempted mass crossing into Europe by thousands of migrants via the border fence which she described as “tragic and unprecedented” in nature, tactic, scale, number of migrants involved and casualties. She reiterated her heartfelt condolences to the families of the migrants who died.

The report includes 16 preliminary conclusions were drawn from information compiled and testimonies on the method used by the migrants to climb the iron fence separating Nador (Morocco side) and Melilla (Spain side). The confrontation between the security officers and the migrants led to the death of 23 migrants and injury of 217-140 of them being security forces.

The CNDH stated that the number of death cases recorded following the autopsy of the bodies are due to mechanical asphyxiation, stampede, overcrowding, fall from over the fence, tight space and the crammed number of migrants at the crossing

station whose doors were firmly closed. Only autopsy determines the cause of death.

The CNDH reaffirmed that no burial has been made. This was verified by headcount during a visit to the mortuary. Ms. Bouayach added that the Regional Human Rights Commission of Oriental has been closely monitoring the autopsy and DNA analysis.

The CNDH President raised concerns over the sharing of fake photos and publications on social networks on the situation, leading to confusion among the national and international audiences, especially regarding the use of bullets and poor medical care.

Based on the facts and the conclusions, the preliminary conclusions include 13 proposals in which the CNDH stressed the need for deepening the judicial investigation to include all aspects of the confrontations and the proportionality of use of force, the presentation of the findings of the investigations to the public and the determination of responsibilities.

Furthermore, the CNDH called for strengthening the structure of the maintaining order in the fence area and ensuring the integrity of persons. It also noted the that the approach of the European Union to migration, which consists of closing its borders and encouraging the management by neighboring countries of the migration flux, will lead to more sorrows and tragedies.

In the same vein, the CNDH took issue with the exclusive security management of migration by European countries, namely for the migrants from the Middle East and Africa, despite the fact that migration is a human phenomenon. Finally, the CNDH stressed the need for observing the principles of necessity and proportionality irrespective of the circumstances for the protection of physical integrity.

CHRAJ-Ghana leads training police, CSOs and media on accountability



A group photo of the participants of the exchange programme. Photo: CHRAJ

The third Northern regional exchange programme for strengthening the Ghana Police Service and civil society cooperation for effective case management and improved accountability was held in August 2, 2022.

The two-day event, which ended in Tamale on Tuesday, was an opportunity for the Ghana Police Service and representatives of the Commission on Human Rights and Administrative Justice (CHRAJ), civil society organisations, and the media to share knowledge, experience and understanding of one another's responsibilities in improving accountability by advocacy, and awareness creation.

It was also to build an effective cooperation network amongst the institutions through regular monitoring of compliance with standards of accountability.

Topics covered during the event included Oversight Role of CHRAJ as Ghana's Ombudsman, Legal and Policy Framework for Ensuring Police Accountability in Ghana, Principles of Good Administration and Accountability (Internal and External Accountability), Human Rights-Based Approach to Complaints Management.

The first two exchange programmes were held

for officers at the Police Headquarters in Accra, and personnel of the Greater Accra Regional Police Command.

Commissioner of CHRAJ Mr Joseph Whittal said: "It is to improve the accountability of the Ghana Police Service and through this exchange; we hope to build knowledge, and work on the experience of partners as we understand one another's role."

Mr. Whittal emphasised: "If we understand one another's role, our various mandates, then there is the likelihood that we will be able to hold one another to account and to even become advocates for one another."

He said: "We hope that the misunderstanding between CSOs as they interface with Ghana Police Service particularly in case management, complaints referred to them, the media as they report on these cases, the type of standards that are expected will be clarified and understood by each party so that there will be less misunderstanding and the work amongst the parties will be improved."

Deputy Commissioner of Police (DCOP) Duuti Tuaruka, Northern Regional Police Commander said democratic policing requires personnel to protect the human rights of citizens and being accountable to the people.

CNDH-Morocco, UNHCR and IOM hold symposium on protection of foreigners

By CNDH-Morocco

Symposium on the theme “Integrating foreigners in the social protection project: principles and implementation challenges”

The CNDH, in partnership with the UNHCR and OIM Office in Morocco, organised a symposium on the theme “Integrating foreigners in the social protection project: principles and implementation challenges” on September 29, 2022 in Rabat.

The symposium was held as part of the continued activities and actions of the CNDH started in 2019, on “the universal healthcare: challenges and stakes for integrating foreigners”, with support from the UNHCR in Morocco. The symposium aimed at following up on recommendations issued and considering needs of foreigners as part of the royal project for the universalization of social protection.

Attended by the representatives of ministerial departments, international organizations, civil society organizations and researchers, the symposium was an opportunity for discussion on access to the social protection for foreigners as part of the ongoing reforms. In this regard, a presentation of the guidelines, objectives and tools of the implementation of reforms was made. In addition, a review of relevant national and international challenges and experiences and drafting of recommendations in favor of integrating foreigners in the social protection system was done.

NANHRI WG Chair participates in Committee on the Protection of the Rights of Migrant Workers and their Family

By CNDH-Morocco

The NANHRI Working Group on Migration chaired by the CNDH Morocco took part in a meeting organised by the Committee on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Family (CMW) on September 21, 2022, virtually.

The Director of Cooperation and International Relations Mr. Khalid Ramli briefed the CMW members of the achievements of the WG since its inception in 2018 during the Intergovernmental Conference in Marrakesh on December 10-11, 2018 when the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration (GCM) was adopted.

The representative of the WG requested the CMW to work with the African NHRIs, notably in experience sharing and building the capacities in the advocacy, monitoring and review of legislation and institutional structures for better protection of migrants and their families.

Likewise, the meeting highlighted the pivotal role of the CNDH in development of the migration policy in Morocco. Based on the thematic report of the CNDH in 2013, which included



Mr Khalid Ramli, the Director of Cooperation and International Relations represented the CNDH-Morocco

recommendations of the CMW, the government applied a human-rights based migration policy allowing for the regularization of the status of many irregular migrants in Morocco.

On the other hand, the CMW commended the WG in the organization of symposia on the margin of the sessions of the General Assembly of the African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR). The presence of the CMW in those meetings was emphasized to highlight and disseminate outcomes the International Convention on the Protection of All Migrant Workers and Members of their Family, such as the general comment under discussion, through the various NHRI networks.

At the close of the meeting, the WG and the CMW agreed to organize joint events with NANHRI and European Network of National

Human Rights Institutions to encourage States to ratify the convention. It was also proposed that the WG raises awareness on the importance of participation by States in the review of the Convention. This would enable NHRIs participate in the sessions prior to the review and allow for countries to update on the implementation of the convention. The CMW members deplored limited contributions from African NHRIs, thus the need for cooperation with NANHRI. The CMW called on NHRIs to cooperate with each other in facilitating access to information during the transit of migrants and maintaining advocacy at the level of NANHRI.

Bienvenue à l'Édition Française

Le Message du Directeur Exécutif



En juillet 2022, la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana a mis en place un comité de pilotage de 13 membres pour diriger le processus d'élaboration d'un plan d'action national (PAN) sur la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNUEDH).

Cette initiative a été précédée par l'adoption d'une feuille de route pour l'élaboration des PAN par les parties prenantes au Liberia et au Sénégal, sous le patronage des institutions nationales des droits de l'homme respectives, lors d'une réunion à Dakar, au Sénégal, en juin 2022. En outre, le RINADH va organiser un dialogue avec les institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes nationales d'Afrique australe à Maputo, au Mozambique, du 6 au 9 décembre 2022.

Grâce à ces mesures, le Ghana, le Liberia, le Sénégal et peut-être d'autres pays participant au dialogue avec ceux de l'Afrique australe rejoindront le Kenya et l'Ouganda, les seuls pays d'Afrique à avoir élaboré, adopté et mis en œuvre des plans d'action nationaux sur les principes directeurs des Nations unies.

Il est important de noter qu'au moins 44 des 55 États membres de l'Union africaine ont signé et ratifié l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

L'accélération de la ratification indique que l'on est proche de la réalisation du marché unique en Afrique dans le cadre de ce pacte commercial. Bien qu'il ait été accueilli comme un facteur de changement dans l'augmentation des échanges commerciaux au sein du marché unique en Afrique, le grand silence sur les droits de l'homme suscite toujours des inquiétudes.

Alors que les négociations nationales de commerce entre et parmi les États commencent dans le cadre du pacte, l'impact négatif pourrait l'emporter sur les avantages étant donné que plus d'un an après le premier commerce effectué dans le cadre de la ZLECAf, seulement une INDH a été impliquée dans sa mise en œuvre. Cette situation préoccupe les acteurs des droits de l'homme, car les mesures structurelles visant à lutter contre les violations sont insuffisantes. Les violations des droits de l'homme en relation avec le ZLECAf seront traitées par des instruments plus larges. Cela pourrait ne pas être suffisant, surtout si l'on tient compte des petites et moyennes entreprises, des personnes handicapées, des jeunes, des femmes, entre autres, qui ne peuvent pas accéder aux mécanismes régionaux et internationaux.

Avec les retards dans l'adoption du projet de cadre politique de l'Union africaine sur les entreprises et les droits de l'homme, le PDNUEDH devient un outil primordial pour les acteurs des droits de l'homme - y compris les INDH - pour demander des comptes aux États en matière de préservation des droits de l'homme dans le cadre de la ZLECAf.

C'est pourquoi davantage les INDH doivent également piloter le processus d'élaboration des PAN sur la mise en œuvre du PDNUEDH en collaboration avec d'autres parties prenantes nationales étatiques et non étatiques. Diriger ce processus signifie que les INDH n'attendent pas la mise en œuvre ou ne reçoivent pas de plaintes, mais se préparent à apporter leur soutien à travers une approche fondée sur les droits de l'homme. Il s'agit également d'un rappel que les INDH doivent réexaminer leurs mécanismes actuels de traitement des plaintes afin de s'assurer qu'ils sont réalignés pour répondre efficacement aux problèmes de droits de l'homme qui peuvent découler de la ZLECAf.

Il est ainsi nécessaire de faire pression sur l'État, par le biais du Parlement et d'autres forums, pour qu'il travaille au niveau régional à l'adoption du projet de cadre politique de l'UA sur les entreprises et les droits de l'homme. Cela complétera le PDNUEDH en matière de protection, de recours et de réparation des violations des droits de l'homme en relation avec la ZLECAf.

Gilbert Sebihogo

Directeur exécutif

RINADH lance deux projets sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive

Le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme a entamé la mise en œuvre de deux projets visant à améliorer la jouissance des droits à la santé sexuelle et reproductive des adolescents dans neuf pays.

Dans le cadre de la première initiative, le RINADH, en partenariat avec HIVOS International, met œuvre un projet ciblant les jeunes adolescents au Kenya, en Ouganda, au Nigeria et au Niger. Les partenaires de mise en œuvre sont les INDH, les communautés d'action (CdA) et les détenteurs de droits des quatre pays.

Les objectifs du projet sont de renforcer la collaboration entre les INDH, les CdA et les détenteurs d'obligations pour faire avancer les droits en matière de santé sexuelle et reproductive des adolescents, de fournir une plateforme pour l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que d'identifier les rôles spécifiques de chacun des acteurs dans la réalisation de cette cause pour les cinq prochaines années.

De même, le RINADH travaille avec un consortium de partenaires à la mise en œuvre du projet Solutions pour soutenir la santé et la protection des droits (SHARP) ciblant la région des Grands Lacs. Les pays concernés sont le Kenya, le Burundi, le Rwanda, la République démocratique du Congo, la Tanzanie et la Zambie.

L'objectif spécifique du projet SHARP est de s'assurer que les adolescents (en particulier les filles) ont un accès accru aux services et aux produits liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des adolescents (ASRHR), en améliorant leur disponibilité, leur accessibilité, leur acceptabilité et leur qualité. Le projet vise également à réduire les barrières socioculturelles et religieuses qui empêchent l'accès et la jouissance de ces droits pour les adolescents.

L'amélioration de l'accès à des services de ASRHR adaptés aux jeunes, tels que des contraceptifs de qualité pour les garçons et les filles, se fera en travaillant étroitement avec les acteurs étatiques et non étatiques pour

résoudre les problèmes systémiques. Ceci se fera à travers le plaidoyer en faveur d'une révision des politiques et de solutions structurelles aux problèmes environnementaux, notamment la stigmatisation, le manque de capacités des prestataires de services de santé, les attitudes négatives, les problèmes religieux et culturels, etc.

Le RINADH, à travers les INDH, travaillera avec les parties prenantes nationales, y compris les organisations de la société civile et les agences gouvernementales.

La réalisation de la ASRHR contribuera non seulement à l'actualisation du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), mais aussi à l'Agenda 2030 des Nations unies et aux deux agendas de l'Union africaine - Agenda 2040 et Agenda 2063.

Les partenaires de ce projet sont, entre autres, les Eastern Africa National Networks of AIDS and Health Service Organisations (EANNASOs), Health Action International et Faith to Action.

Les deux projets sont mis en œuvre dans le contexte de l'impact négatif du COVID-19 sur les enfants scolarisés, notamment les jeunes filles qui sont tombées enceintes après la fermeture des écoles pour prévenir les infections. Dans le contexte africain, les adolescents sont également exposés au risque d'avortements à risque, à l'augmentation des taux de mortalité maternelle, à la contraction d'infections sexuellement transmissibles comme le VIH/SIDA, aux mariages d'enfants, entre autres. Il faut donc un environnement favorable de la part des soignants et les entités gouvernementales pour promouvoir l'accès aux droits et aux services dans le but de prévenir les décès évitables.

Journée internationale de la Paix : les jeunes de Golfe et d'Agoè-Nyivé sensibilisés par la CNDH sur leur contribution à la consolidation de la paix



Par Innocent Popole

Dans le cadre de la commémoration de la journée internationale de la paix, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé le 21 septembre 2022 à la Maison des Jeunes d'Amandahomé à Lomé, une rencontre de sensibilisation à l'intention des jeunes des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé. La rencontre a porté sur le thème : « Contribution des jeunes à la consolidation de la paix ».

Organisée en partenariat avec le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), cette activité a été présidée par Monsieur Yaovi SRONVIE, Président de la CNDH, en présence du Maire de la Commune de Golfe 5, Monsieur Kossi ABOKA et du Président du CNJ, Monsieur Régis BATCHASSI.

Le 21 septembre est une date spécialement dédiée à la Paix et à l'absence de guerre. Instituée en 1981 par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa Résolution 55/282, la journée internationale de la Paix est consacrée au renforcement des idéaux de paix au sein de toutes les nations du monde.

Au regard du contexte international et national marqué par les activités des groupes armés terroristes, la CNDH a décidé de sensibiliser les jeunes sur leur contribution à la consolidation de la paix.

Le Président de la CNDH, Monsieur Yaovi SRONVIE a saisi l'occasion pour appeler les jeunes à la vigilance et à adopter des comportements beaucoup plus

responsables : « Vous avez l'impérieux devoir de dénoncer tout comportement suspect ou antipatriotique. Votre indifférence ou votre complaisance envers les groupes terroristes et les extrémistes peut être préjudiciable à la paix et au vivre ensemble. Je vous invite donc tous à faire front commun avec le gouvernement, dans sa lutte implacable contre l'ennemi invisible. Car dans cette guerre asymétrique, le pays a plus que besoin du concours de tous ses fils et filles », a déclaré Monsieur SRONVIE dans son discours d'ouverture.

Cette rencontre a permis d'édifier les jeunes sur « Les mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme : cas de la CNDH du Togo » et sur « La Contribution des jeunes à la consolidation de la paix ». C'est une occasion pour aborder avec les jeunes la Résolution 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 09 décembre 2015, et consacrée au rôle des jeunes, hommes et femmes, dans la mise en œuvre de la paix et la lutte contre l'extrémisme violent. Les piliers clés pour l'action des jeunes sont : la participation, la protection, la prévention, les partenariats, le désengagement, et la réintégration.

Vivement que ces jeunes, vecteurs de paix dans leurs communautés respectives, puissent relayer ce message de la CNDH pour le bien des populations.

Lutte contre les violences et les discriminations à l'égard des femmes : la CNDH-TOGO échange avec les femmes de l'union musulmane du Togo



Par KLU Kafui

La salle de conférence du Collège Islamique de Lomé II a servi de cadre le 1er septembre 2022, à une rencontre de sensibilisation des femmes de l'Union Musulmane du Togo. Organisée par la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), cette rencontre se situe dans le cadre de sa campagne de sensibilisation sur les violences basées sur le genre et les discriminations faites aux femmes en matière successorale et d'accès à la terre. Il s'agit pour la CNDH de contribuer à réduire un tant soit peu ces violences dans les communautés religieuses. Cette rencontre présidée par madame ATITSO Afi, vice-présidente de la CNDH, en présence du Président de l'Union Musulmane du Togo, El Hadj Inoussa BOURAÏMA, a mobilisé environ une centaine

de femmes.

Les violences et les discriminations basées sur le genre sont souvent faites à l'endroit des femmes et des filles. Amener ces dernières à connaître leurs droits afin de pouvoir les défendre devient une préoccupation majeure de la CNDH. C'est dans cette optique qu'elle a entrepris depuis 2019 une campagne de sensibilisation des populations. Avec les femmes de l'Union musulmane du Togo, la sensibilisation a porté sur deux thèmes phares : « Les violences faites aux femmes et aux filles et leurs conséquences » et « Les discriminations en matière successorale et d'accès à la terre ».

La Vice-présidente de la CNDH, Madame ATTITSO Afi et la Directrice de la Promotion des droits de l'homme, Madame BOURAIMA Adjidjatou,

communicatrices de cette rencontre, ont tour à tour expliqué aux participants, les concepts de violences et de discriminations à l'égard des femmes et des filles avant de s'étendre sur les conséquences de ces comportements dans le vécu quotidien des femmes.

Ainsi, à travers ces exposés, les interlocuteurs de la CNDH ont pu se faire une idée des différents types de violences dont elles sont victimes, ainsi que de l'importance du mariage civil, du choix du régime matrimonial, de la dévolution successorale, du droit d'accès à la terre de la femme et de l'impact des réseaux sociaux sur l'éducation des enfants.

Ces présentations ont donné lieu à un partage d'expériences sur le mariage dans la religion islamique au regard du Saint Coran. A l'issue des échanges, les préoccupations soulevées ont porté entre autres, sur la polygamie, la responsabilité de l'homme dans un foyer musulman et aux comportements des conjoints.

Rappelons que cette rencontre avec les femmes de l'Union musulmane du Togo fait suite à celle organisée le 11 août dernier avec les femmes des églises « YESU LE AGBE » réunies en convention à Atitogon dans la préfecture du Bas-Mono. Vivement que ces actions de la CNDH contribuent à faire changer les mentalités au sein des communautés à la base.

La CNDH organise la 1ere réunion de préparation de son Rapport alternatif au titre du 4ème cycle de l'EPU



CNDH-Mali

La Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a organisé le 1er Septembre 2022, la 1ere réunion de préparation du rapport alternatif de la CNDH au titre du 4ème cycle de l'examen périodique universel (EPU). La cérémonie d'ouverture était présidée par le Président de la CNDH, M. Aguibou BOUARE. Des départements ministériels, des organisations de défense des droits de l'homme et de la presse étaient également présents.

L'objectif principal de cette rencontre est de permettre aux participants de s'approprier le processus de l'E.P.U. Spécifiquement Il s'agit d'échanger sur le processus et les enjeux de l'EPU et le rôle de l'INDH ; mettre en place un comité de rédaction et un chronogramme d'élaboration du rapport alternatif.

Le Conseil des droits de l'homme a été institué par la Résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations unies le 15 mars 2006. Son alinéa 5 (e) instruit le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) des Nations Unies de « procéder à un examen périodique universel (EPU), sur la foi d'informations objectives et fiables, de la manière dont chaque État s'acquitte de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme de façon à garantir l'universalité

de son action et l'égalité de traitement de tous les États ».

A ce titre, le CDH examine, tous les quatre ans et demi, la situation des droits de l'homme dans chaque État membre de l'ONU. Au cours de ce processus, chaque État examiné reçoit des recommandations spécifiques des actions à mettre en œuvre afin de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national.

Depuis sa création, le Gouvernement du Mali a participé à tous les cycles en produisant le rapport national sur la situation des droits de l'Homme. Parallèlement, le rôle de la Commission Nationale des Droits de l'Homme est devenu plus important à la fois dans le cadre de la préparation du rapport national et dans celui de son rapport alternatif sur la mise en œuvre des recommandations issues du cycle précédent.

La CNDH, accréditée au Statut A depuis mars 2022, s'engage à soumettre son rapport alternatif au titre du 4ème Cycle de l'EPU. Elle entend inscrire ce processus dans un cadre participatif et inclusif. C'est pourquoi, elle a organisé la première réunion de préparation du rapport alternatif, à laquelle divers acteurs ont pris part.

Algérie : lutte contre la drogue : le CNDH appelle à conjuguer les efforts



M. A. Zaalani, Président du CNDH - Algérie

L'importance de conjuguer les efforts de l'ensemble des secteurs et des organes concernés par la lutte contre les drogues et les stupéfiants, afin de renforcer les mesures et mécanismes de lutte contre ce phénomène a été soulignée par les participants à une Journée d'étude sur la lutte contre ce fléau, organisée dimanche 26 juin 2022 à Alger, par le Conseil national des droits de l'homme.

A ce titre, le Président du CNDH, M. Abdelmadjid Zaalani, a estimé que l'organisation de cette journée d'étude et de sensibilisation, placée sous le thème "Fléau de la drogue, du point de vue des droits de l'homme: réalité sur le terrain et solution escomptée", se voulait l'occasion de "tirer la sonnette d'alarme en vue de juguler ce fléau".

"Le droit à la vie de tout individu, mis en péril par la drogue, exige de faire face à toutes formes de trafic de ces poisons", a-t-il soutenu.

"Le conseil s'emploie, à moyen et à long termes, en coopération avec les secteurs gouvernementaux concernés à définir des volets de recherche sur les causes de ce fléau afin de lui trouver les solutions adéquates", a-t-il ajouté.

Pour sa part, le représentant de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie ONLDT, M. Fateh Daoudi a indiqué que "ce fléau qui est

complexe et multiforme nécessite la conjugaison de tous les efforts pour y remédier".

L'Algérie "œuvre à coordonner ses efforts avec les différents organes internationaux afin de faire face au phénomène de trafic illicite des drogues, notamment avec le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime UNODC", a-t-il précisé. Selon le même responsable, l'Algérie ne ménage aucun effort en vue de "soutenir les infrastructures et les centres de désintoxication", citant à ce titre, l'opérationnalité de "45 centres au niveau national sur un total de 53 centres devant être réalisés".

M. Daoudi a fait état, dans ce contexte, de "l'orientation pour la relance de centres d'expérimentation d'un nouveau soin et la généralisation de cette expérience à tous les centres dans un avenir proche".

Lors des ateliers organisés en complément de la plénière de cette journée d'étude, les participants ont évoqué plusieurs volets liés aux différents aspects de lutte contre ce fléau ainsi que ses répercussions sur la société.

Cette journée d'étude s'est terminée par une série de recommandations y compris pour le long terme, qui ont été transmises aux autorités concernées pour exploitation.

Bénin: CBDH forme des agents de sécurité sur les droits de l'homme et l'application de la loi

*Par Presidente,
Fernanda maria da Costa*

La Commission béninoise des droits de l'homme a formé des offres de sécurité sur une approche basée sur les droits de l'homme pour l'application de la loi à Tombali et Quinara les 5 et 6 septembre 2022 et Quinara - 7 et 8 septembre 2022 respectivement. La formation a été suivie par la police de l'ordre public (POP) et les gardes nationaux.

Le projet « droits de l'homme et maintien de l'ordre : formation des forces de police et de sécurité » formera les forces de sécurité et la police dans le domaine des droits de l'homme afin de remplir leurs obligations et de protéger la population en général dans un climat de paix durable. Car c'est dans l'éducation que l'on promet la formation d'un homme nouveau et que l'on peut favoriser la culture de l'éthique, dont l'extension s'étend aux sphères de la vie sociale (familiale et communautaire), établissant un nouveau paradigme culturel, dans lequel la pratique

de la citoyenneté être le principal expédient, avant tout, pour les forces de police et de sécurité dont la mission est de garantir l'ordre public et la sécurité nationale.

De cette initiative, un changement de mentalité est recherché, en vue de consolider la promesse constitutionnelle d'un État démocratique de droit et d'égalité de tous les citoyens devant la loi, et d'une force de police et de sécurité qui fonde son action sur le respect de la loi, et principes de l'État de droit démocratique. On s'attend à ce que la police et les forces de sécurité changent d'attitude pour avoir la capacité de reconnaître la valeur intrinsèque des droits de l'homme, à savoir leur importance juridique et politique et, en tant que fondement d'une société pacifique, et leur contribution à une vie équitable pour tout le monde.

Nous harmonisons toujours l'idée qu'il est nécessaire d'établir des règles concernant le rôle de chaque acteur impliqué dans cette matière, en mettant davantage l'accent sur les autorités (traditionnelles, administratives et entre autres).



Soutien aux victimes de la torture : la CNDH échange avec les parlementaires et points focaux des ministères et institutions

Par Service de presse de la CNDH-Togo

La communauté internationale célèbre le 26 juin de chaque année depuis 1987, conformément à la résolution 52/149 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la journée internationale de soutien aux victimes de la torture. Cette journée est l'occasion pour les États membres de l'ONU, la société civile et autres entités à travers le monde de s'unir et de soutenir les personnes qui ont été ou sont encore victimes de la torture, mais aussi de réfléchir sur des actions en vue d'éliminer totalement la torture. C'est dans ce contexte que la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé en différé le mercredi 13 juillet 2022 à son siège à Lomé, une rencontre d'échanges avec les parlementaires et points focaux des ministères et institutions, à l'effet de parvenir à de meilleures stratégies de prévention. Les travaux étaient présidés par le vice-président de la Commission, Maître SANVEE Kwao Ohini Didi.

En tant que mécanisme national de prévention de la torture et d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, la CNDH a la responsabilité de contribuer au respect des droits des personnes privées de liberté et de veiller au respect des garanties fondamentales des personnes interpellées ou gardées à vue. C'est pourquoi dans le cadre de la commémoration de la journée internationale de soutien aux victimes de la torture, la Commission a initié la présente rencontre d'échanges avec les parlementaires et points focaux des ministères et institutions avec en ligne de mire des stratégies propres à prévenir au mieux la torture et d'autres formes de mauvais traitements.

Au cours des travaux, les participants ont écouté une série de présentations sur les recommandations issues des visites de la CNDH, mais également sur les principes Méndez, afin de baliser le chemin pour des

échanges fructueux sur les stratégies de prévention de la torture. Il s'agira, in fine, de contribuer à améliorer durablement les conditions de vie des personnes privées de liberté.

Les sujets de discussion sont d'autant plus préoccupants que les visites effectuées par le Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) dans les lieux de privation de liberté depuis son opérationnalisation en 2019, ont révélé des dysfonctionnements relatifs à la garde à vue et à la détention préventive. Ces dysfonctionnements ont un impact négatif sur les conditions de détention et peuvent porter atteinte à la dignité des personnes privées de liberté. Qui plus est, le code de procédure pénale en vigueur depuis le 02 mars 1983 comporte des dispositions obsolètes et de nombreuses lacunes. Il s'avère également inadapté aux contextes et pratiques judiciaires modernes d'où l'adoption en conseil des ministres le 30 mai 2022 d'un projet de loi qui vise à instaurer un équilibre entre l'efficacité et la célérité des procédures pénales et le respect strict des droits de la défense. Toutes ces difficultés justifient la tenue de l'activité qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025 de la CNDH, notamment en ses axes n°1/Extrant 1.4.2 et 3/ Effet 3.3 relatifs respectivement à la mise en place d'un cadre de dialogue permanent et de concertation avec le gouvernement et autres acteurs sur des questions des droits de l'homme et à l'amélioration des conditions des personnes privées de liberté. En termes de stratégies, les participants sont unanimes pour mener des plaidoyers en direction du parlement pour l'adoption du nouveau code de procédure pénale et auprès du gouvernement pour le soutien aux principes MENDEZ à travers une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il y a lieu de préciser que les principes MENDEZ sont un document d'entretien efficace fondé sur le rapport et la mise en œuvre de garanties qui jouent un rôle crucial dans les premières heures de garde à vue, au sens de la réduction des risques de torture et d'autres mauvais traitements.

Voyage d'étude: la CNDH du Niger en visite d'imprégnation du modèle MNP Togolais



Par Service de presse de la CNDH

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Togo accueille depuis le lundi 18 juillet 2022, une délégation de la Commission sœur du Niger en voyage d'étude sur le fonctionnement du Mécanisme national de prévention de la torture (MNP). Cette visite s'inscrit dans le cadre des relations de coopération qui existent entre les institutions nationales des droits de l'homme (INDH). L'objectif de ce déplacement est de renforcer les capacités de l'INDH du Niger dont le MNP est à ses débuts d'opérationnalisation. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par le président de la CNDH du Togo, Monsieur Yaovi SRONVIE.

C'est une délégation de six (06) membres conduite par la Vice-présidente de la Commission nationale des droits humains (CNDH) du Niger, Madame KAKO Fatima qui séjourne au Togo.

Pendant trois (03) jours, la CNDH du Togo et ses hôtes échangeront sur la composition, l'organisation, le fonctionnement et les missions du MNP Togolais. Les échanges porteront également sur les méthodes et techniques de visite des lieux de privation de liberté. Pour passer de la théorie à la pratique, il sera organisé un monitoring

d'une prison et du Centre d'accès au droit et à la justice pour les enfants de Cacaveli.

Ouvrant les travaux, le président de la Commission nationale des droits de l'homme du Togo, Monsieur Yaovi SRONVIE s'est réjoui du choix porté sur le Togo pour le présent voyage d'étude, une marque de confiance à l'endroit de son institution.

Pour Madame KAKO Fatima, le choix du Togo se justifie par le fait que la Commission togolaise est une référence en Afrique. Elle a adressé ses sincères remerciements au Président SRONVIE, à ses collègues commissaires et à l'ensemble du personnel administratif pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

Rappelons que depuis l'opérationnalisation du MNP du Togo en 2019, la Commission du Niger est la deuxième INDH à effectuer une visite d'imprégnation du mécanisme après celle du Burundi en 2021.

Cette somme d'expériences accumulées en un temps record est à mettre à l'actif du dynamisme et de la vitalité des hommes et des femmes qui animent l'institution.

Le

Réseau

Le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme



Édition juillet-septembre, 2022



Edition Anglaise incluse !!!